



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
📠 03.22.95.16.81
@ : eboissier@lfhf.fff.fr

SAISON 2025/ 2026

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION FUTSAL U14/ U15G (JOUEURS NES EN 2011/2012)
« 1^{er} tour de détection »

LIEU : AMIENS

GYMNASE VALLEREY

Adresse : RUE ALEXANDRE DUMAS – 80090 AMIENS

MERCREDI 22 OCTOBRE 2025 de 17H30 à 19H30

HORAIRE RDV : 17H

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, P. Tranquille (Président du District), N. Cauvin (Pt Commission Technique), P. Foure (Pt Commission des Jeunes)

CSA DOULLENS	KARAKAS GABRIEL
CSA DOULLENS	BEDNARZ NOA
CSA DOULLENS	LORNET RAPHAEL
CSA DOULLENS	DETOEUF SACHA
CSA DOULLENS	JUE EZIO
CSA DOULLENS	EVARD CHARLES
CSA DOULLENS	KOUADIO JEAN CARVEL
Péronne Futsal	HEBIB AMAYAS
Péronne Futsal	PATOUX CLEMENT
MONTDIDIER AC	JOLY LEO
MONTDIDIER AC	HATTAB ENZO
ESC LONGUEAU	RAZA MELVYN
ESC LONGUEAU	PONCHON NOE
ESC LONGUEAU	ZOUAOUI HADEL
ESC LONGUEAU	DUCHOCHOY NOA
US ROYE NOYON	NOYON ALBIN
AS PAYS NESLOIS	GONCALVES LYSANDRO
SC ABBEVILLE	NDALA NICOLAS
SC ABBEVILLE	PEUVREL YOUNES

US CAMON	AKDIMI IMRAN
US CAMON	MAKASSELA EWHAKOU ENZO
AMIENS FC PORTO	VOLTAIRE KENZO
ENCADREMENT	TIAGO PEREIRA – BOISSIER EMMANUEL

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 – Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

80) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :	
•	• d'une gourde
• d'une paire de chaussures futsal adaptée	• de son nécessaire de toilette
•	